



# COMMISSION RÉGIONALE DES ACTIVITÉS SPORTIVES

## PROCÈS-VERBAL N°04

Réunion du :	Mercredi 20 juillet 2022
À :	14h00
Présidence :	M. Henri BELLEZZA
Présents :	Mme Sandra ROMEO, MM. Bernard CARTOUX, Bruno GARCIA, Georges HERRADA et Serge SCARINGI
Excusé(s) :	Néant
Assiste(nt) à la séance :	Mme Camille TORRENTE, M. Loris VOLTZ, Service Compétitions

### MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur **le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs**.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.**

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **100** euros.

\*\*\*\*\*

## COMPOSITIONS DES COMPETITIONS 2022/2023

### CHAMPIONNAT REGIONAL U18 FUTSAL

#### C.R. U18 FUTSAL - (590669) CERCLE DE SAINT BARNABE

##### - Engagements au Championnat Régional U18 FUTSAL

La Commission,

Pris connaissance du P.V. n°02 de la C.R. des Activités Sportives en date du 11.07.2022 publiant la composition du groupe U18 FUTSAL pour la saison 2022/2023.

Pris également connaissance du courriel en date du 20.07.2022, adressé au Service Compétitions par le CERCLE DE SAINT BARNABE constatant avec surprise ne pas être mentionnés dans le groupe U18FUTSAL pour la saison à venir.

Attendu que l'article 2 du Championnat Régional U18 FUTSAL dispose que : « *Le Championnat Régional U18 Futsal est un championnat ouvert, sans accession, ni descente, à tout club désirant déposer une candidature. Le nombre d'équipe retenu sera déterminé par la Commission Régionale des Activités Sportives lors de l'ouverture des dépôts des candidatures. La sélection sera effectuée par le jury d'entrée aux compétitions régionales, constitué par le Comité directeur.* »

Considérant que la C.R. des Activités Sportives relève que le CERCLE DE SAINT BARNABE a effectivement candidaté pour participer au championnat U18R FUTSAL la saison 2022/2023, dans les délais impartis.

Que le CERCLE SAINT BARNABE doit ainsi être engagé dans le groupe U18 FUTSAL pour la saison 2022/2023.

Considérant que la C.R. des Activités Sportives présente de nouveau le groupe U18R FUTSAL pour la saison à venir :

CLUBS
TOULON ELITE FUTSAL
TOULON EST FUTSAL
ISSOLE FUTSAL CLUB
ST MAX FUTSAL
NICE FUTSAL CLUB
SAINT HENRI F.C.
SPORTING CLUB DRAGUIGNAN
C.S. KING OF VAL DES ROUGIERES
HIBOU ACADEMIE

**CERCLE DE SAINT BARNABE**

**LES MINOTS DU VASIO**

*Rappelle que cette liste est établie dans le cadre de la préparation de la saison 2022-2023. Elle ne saurait constituer la matérialisation d'un droit acquis par les clubs à participer au championnat Régional U18 Futsal pour la saison 2022-2023. Ce rappel fait référence à d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la L.M.F. une modification de la liste des équipes participantes.*

\*\*\*\*\*

**Président**  
**Henri BELLEZZA**

**Secrétaire**  
**Bernard CARTOUX**